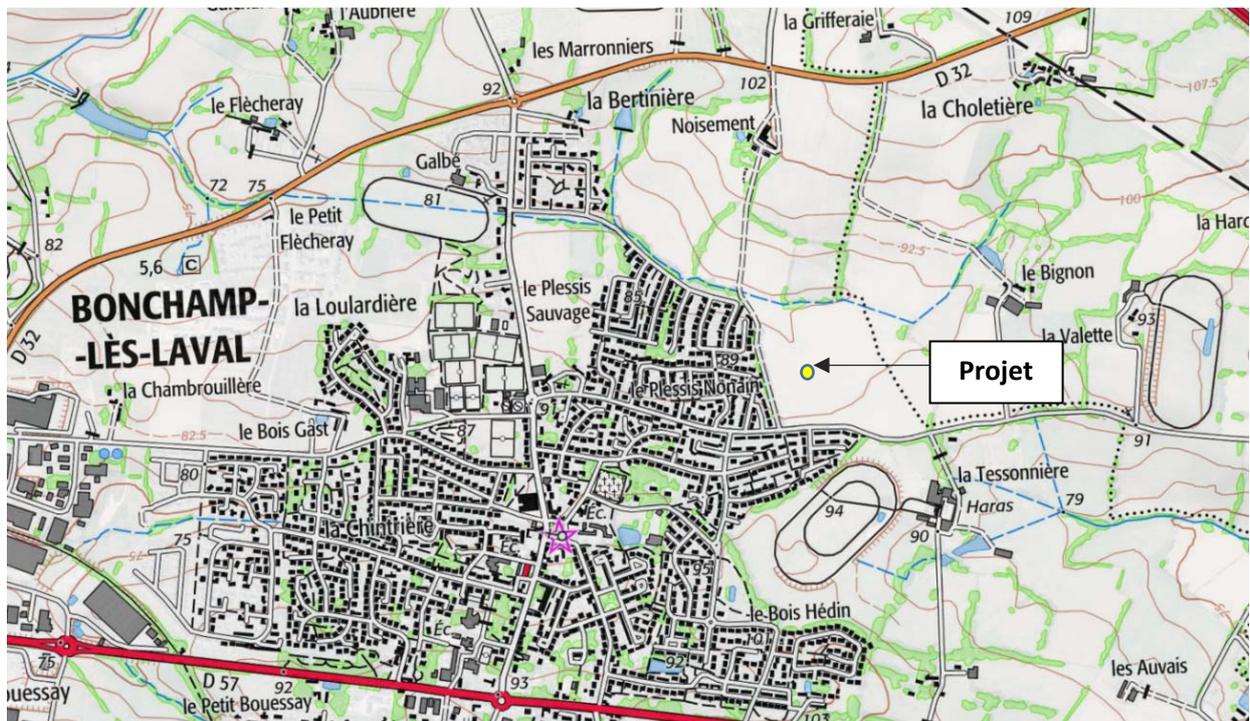
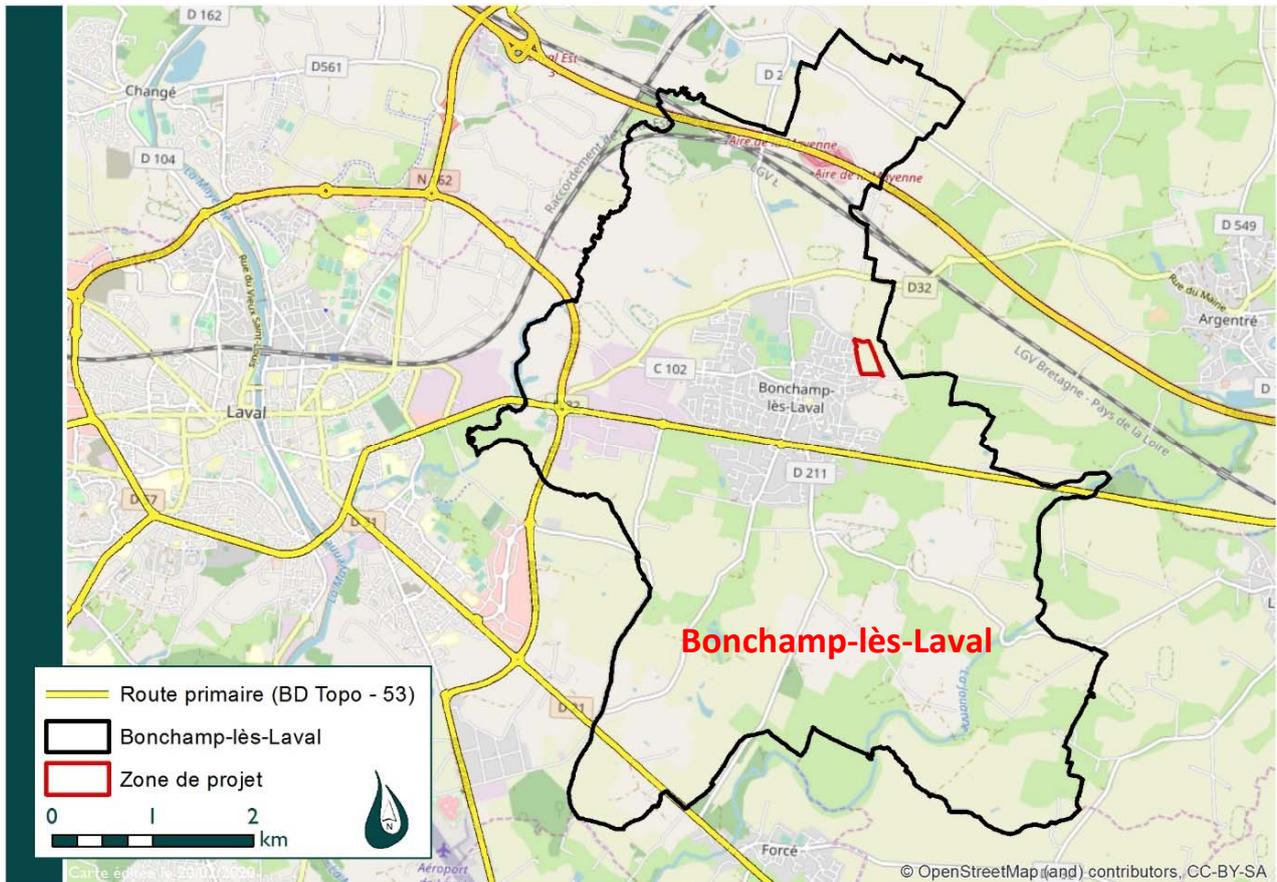


## Annexe 2

### Plan de situation 1/25 000



### Annexe 3

### Photographies du site



Photos 1



Photo 2

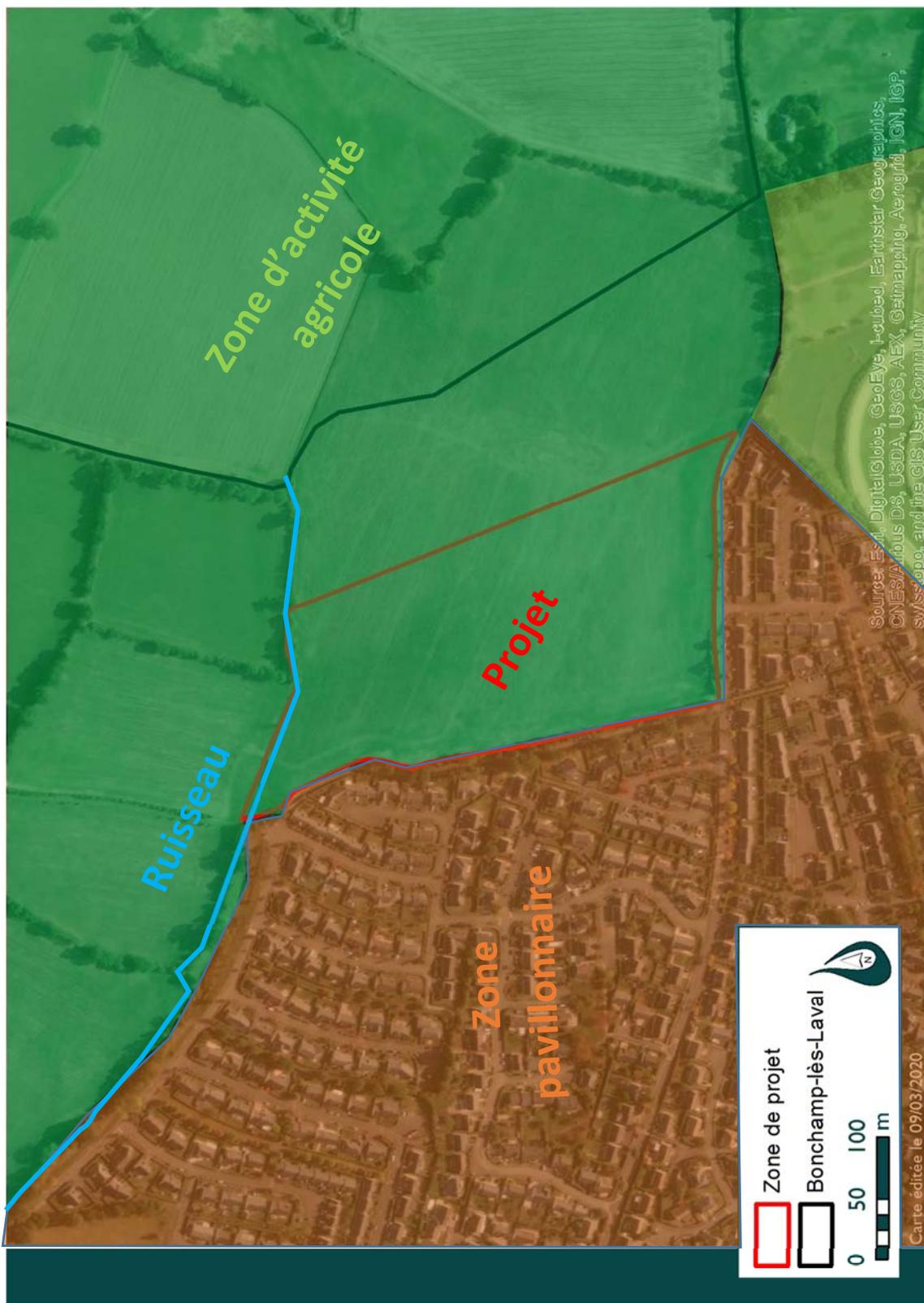




## Annexe 5

### Plan des abords du projet

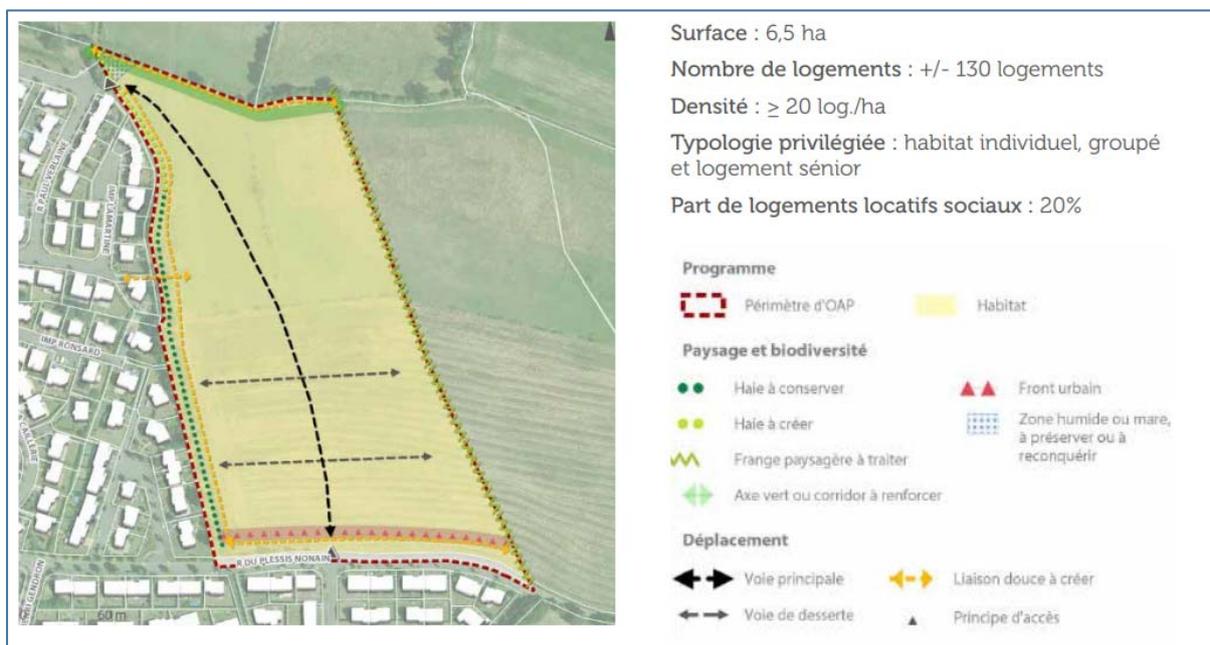
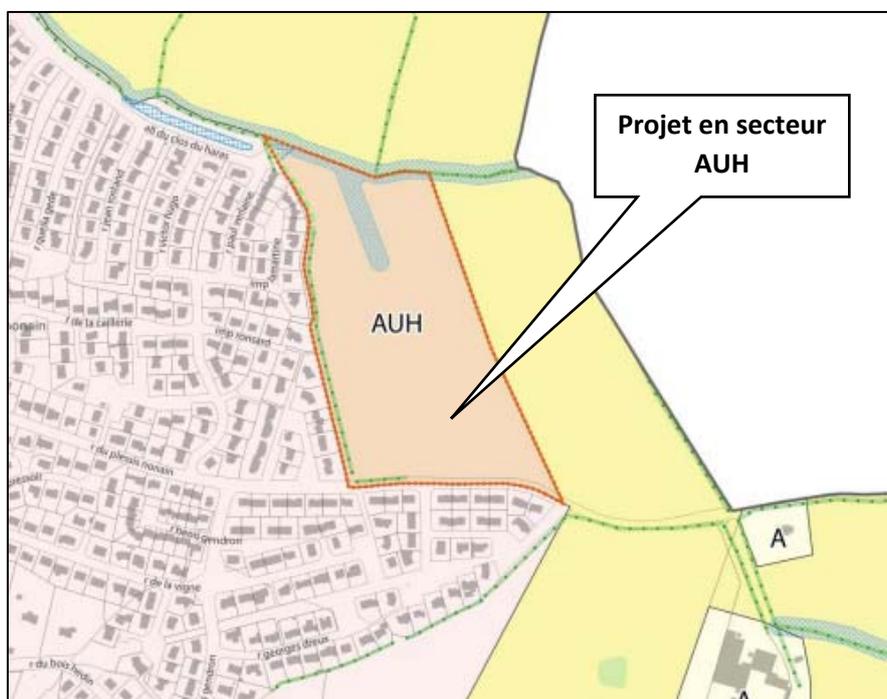
#### Affectation des constructions et terrains + ruisseau





## Annexe 7

### Extrait du plan de zonage du PLUi Laval Agglomération et OAP Noisement



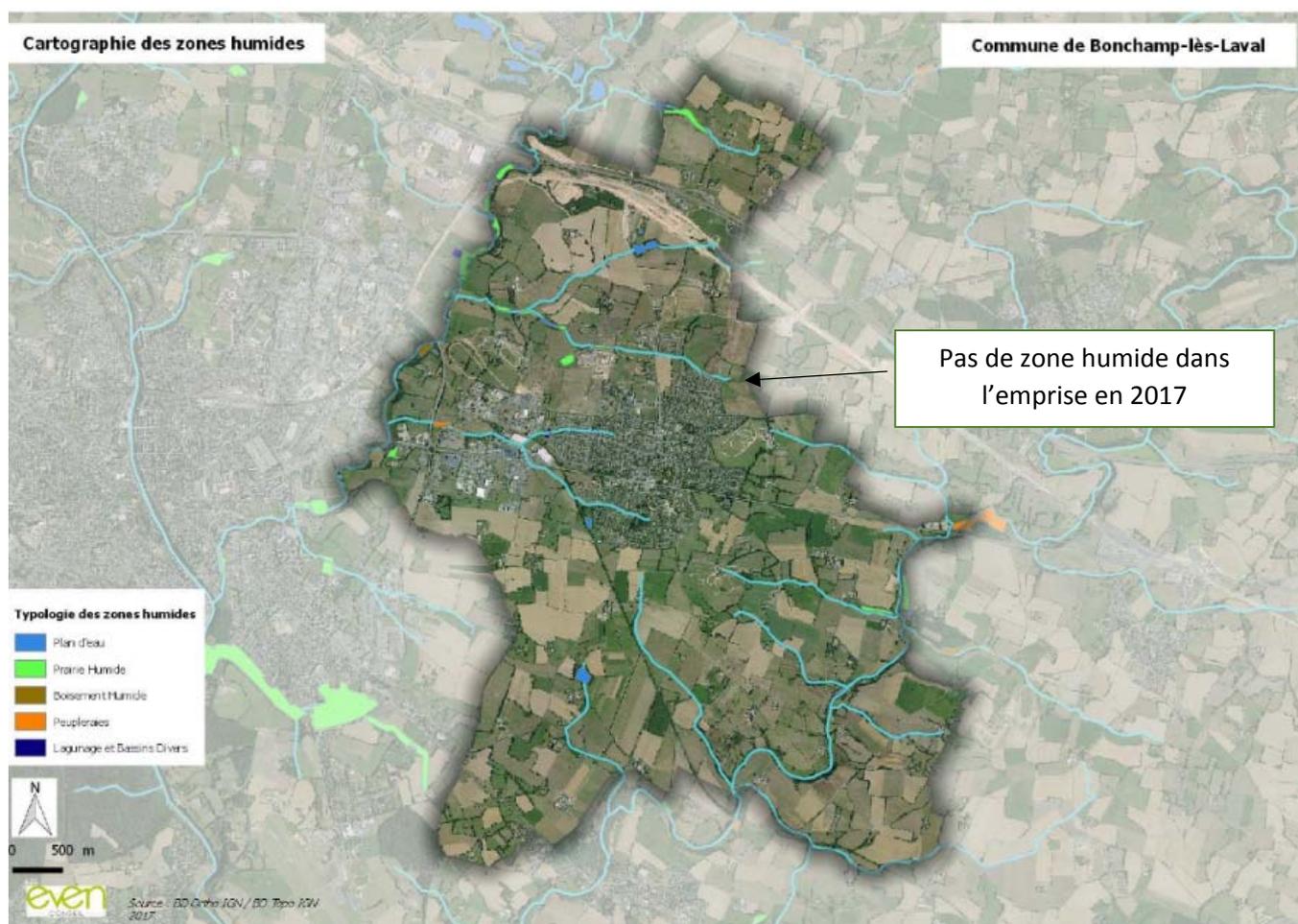
## Annexe 8

### Contexte zones Humides

Approche Eviter / Réduire / Compenser

DMEAU a réalisé une vérification de l'inventaire des zones humides à l'échelle du projet, à la suite de l'inventaire 2017 (PLUi Laval Agglo).

En 2017, aucune zone humide n'était mise en évidence



Dans le cadre de la Déclaration Loi sur l'Eau, DMEAU contredit cet inventaire en réalisant une série de sondages à la tarière dans les sols en culture (aucune espèce hygrophile présente).

Un petit talweg se dessine dans la surface en culture et la présence d'une nappe haute a ainsi été mise en évidence. Cette zone humide sous culture occupe une surface totale de 7446 m<sup>2</sup>, absente dans les documents d'urbanisme.

## Inventaire zone humide (DMEAU : 5 décembre 2019)



Ce nouvel inventaire a conduit l'aménageur à repenser son projet avec de suivre

### la Doctrine Eviter – Réduire – Compenser !

(Développée dans le dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau)

**Evitement** d'une partie centrale cohérente (4800 m<sup>2</sup> environ) et gestion différenciée de cet espace central. Et de 440 m<sup>2</sup> de zone rivulaire.

**Réduction** : La voirie et les lots sont redistribués

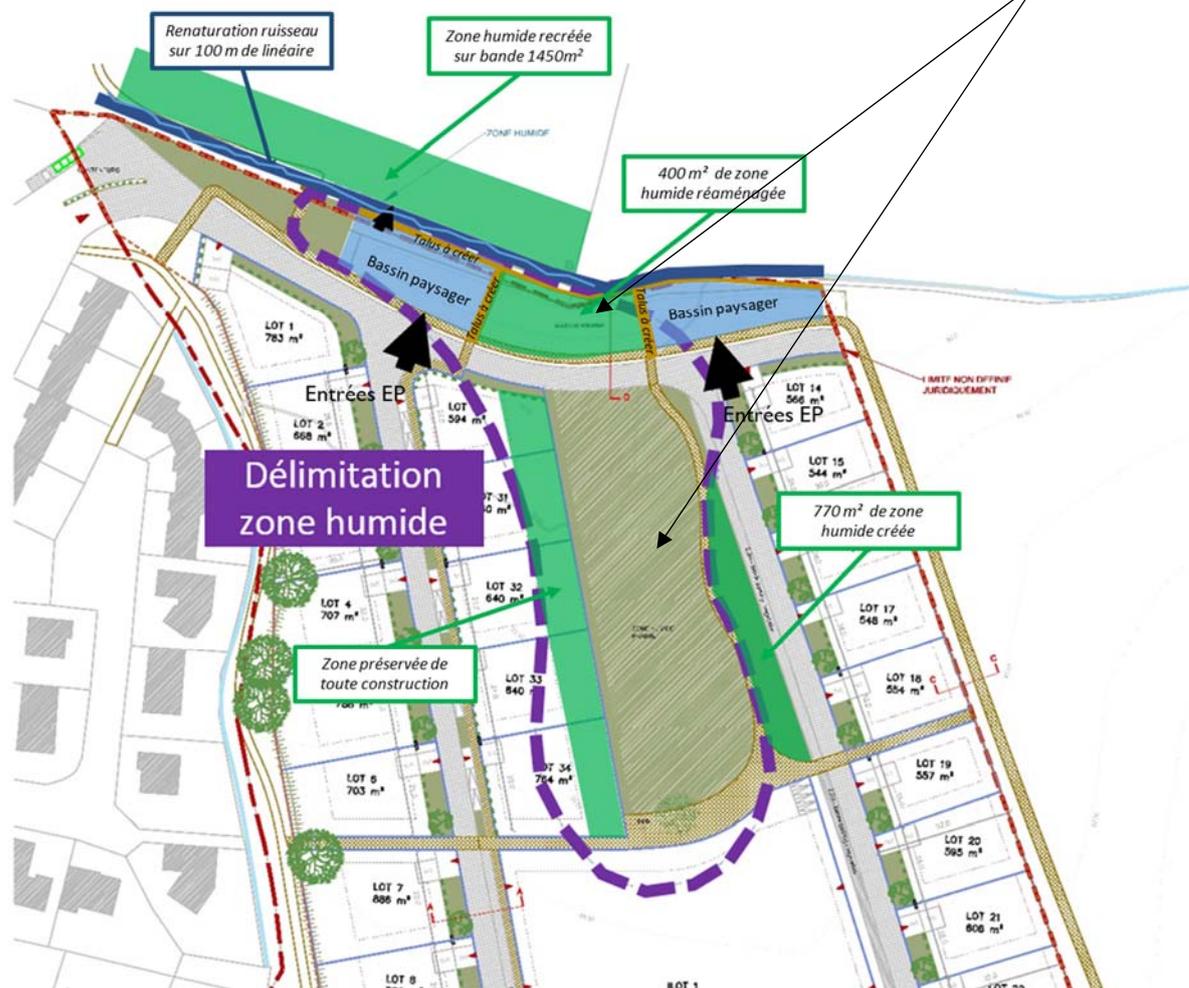
**Compensation** : 770m<sup>2</sup> en bordure Est de la zone humide centrale

+ 1450 m<sup>2</sup> en rive gauche du ruisseau fortement dégradé

**COMPENSATION** : Protection complémentaire de la rive nord en créant une zone humide fonctionnelle par décaissement.

**Mesure d'accompagnement** : Renaturation du ruisseau en ajustant son profil en large et en long / taille de son bassin versant

**EVITEMENT** : Secteur central 4800 m<sup>2</sup>  
Secteur central 440 m<sup>2</sup>



Une mesure d'accompagnement du projet de renaturation des zones humides dégradées (cultures pluriannuelles), consiste à réduire la largeur du ruisseau nord, et de redessiner son profil (Référence aux travaux de l'AFB dans le cadre des compensations LGV).

## Annexe 9

Extrait cartographique des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sur la commune de Bonchamp-lès-Laval (site cartographique du ministère de la culture).

